

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juillet 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 13 juillet 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

Suite à la lettre de mon prédécesseur en date du 22 juillet 2002 (S/2002/817), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport complémentaire que le Honduras a présenté au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(Signé) Ellen Margrethe Løj



Annexe

[Original : espagnol]

**Lettre datée du 7 juin 2005, adressée à la Présidente du Comité
contre le terrorisme par le Représentant permanent adjoint
du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le deuxième rapport que le Secrétariat d'État du Service de sécurité du Honduras a présenté sur les mesures prises pour lutter contre le terrorisme, en application de la résolution 1373 (2001) (voir pièce jointe).

Le Représentant permanent adjoint
Marco Antonio **Suazo**

Pièce jointe

Deuxième rapport annuel sur les mesures prises pour lutter contre le terrorisme (2005)

I. Introduction

Consciente de la menace que représente le terrorisme international, la République du Honduras adhère aux mesures que la communauté internationale a recommandées à ce sujet et fait en sorte, dans le cadre des obligations qui lui incombent, que les institutions de l'État ne ménagent aucun effort pour que lesdites mesures soient appliquées correctement.

Ce sont les attentats perpétrés en 2001 contre les États-Unis d'Amérique par le groupe fondamentaliste islamiste Al-Qaida, événements qui ont montré qu'il n'existe pas de système de sécurité infaillible face aux menaces d'extrême violence, qui ont déclenché le processus de lutte contre le terrorisme et constitué le point de départ de l'alliance entre les États, de la surveillance et du respect strict des conventions et traités internationaux.

Estimant que l'isolement n'est pas la solution et que la lutte contre le terrorisme est une cause commune à laquelle tous les États démocratiques du monde doivent se consacrer, le Honduras a la volonté politique nécessaire pour participer à l'entraide.

II. Engagements

Les conventions et traités internationaux sont constamment pris en compte en vue de l'application des mesures de lutte contre le terrorisme. Le système de sécurité nationale a fait l'objet d'innovations précises, à l'initiative du Président Ricardo Maduro qui a fait de la sécurité pour tous un pilier, mettant l'accent sur la mise en place de systèmes de sécurité dans les différents domaines d'application, qui sont indiqués ci-après.

III. Mesures prises

- **Sur le plan législatif**

- Tout d'abord pour ce qui est de l'aspect législatif de la lutte contre le terrorisme, un avant-projet de loi contre le terrorisme a été soumis à la Chambre législative. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne de la résolution 1373 (2001), qui a débouché sur l'adoption de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, que le Honduras a ratifiée.
- Promulgation de la loi contre le blanchiment de capitaux par le décret 45-2002. Cette loi a permis de créer un système concerté d'analyse et de suivi des opérations financières atypiques liées au crime organisé, qui cherche à détecter en outre les opérations de financement entre autres d'organisations terroristes, et du trafic de drogues.

- Ratification de la Convention de Palerme, visant à lutter contre le crime organisé, instrument très important qui mondialise la lutte active et solidaire.

• **Sur le plan de la sécurité**

- Mise en place de mesures de sécurité dans les ports et les aéroports, qui, outre qu'elles sont conformes aux obligations en matière de lutte contre le terrorisme, ont permis l'homologation des ports nationaux.
- Création de cellules spéciales de renseignement qui donnent suite aux alertes internationales contre des terroristes figurant sur les listes des Nations Unies.
- Renforcement des mesures de sécurité dans les services publics.
- Utilisation des rayons X pour le contrôle des conteneurs.
- Utilisation des rayons X dans tous les aéroports du pays; présence de brigades canines pour la détection d'explosifs et de drogues.
- Poursuite de l'infraction de blanchiment de capitaux grâce à une cellule spécialement créée à cet effet au sein de la Direction générale des services spéciaux d'enquête.
- Suivi permanent de la lutte contre le blanchiment de capitaux, par les organismes mondiaux, sous-régionaux et locaux (Fonds monétaire international, Banque mondiale et Groupe d'action financière des Caraïbes).
- Intégration de la lutte antiterroriste dans la formation de la police.
- Création d'une base de données spéciales à l'appui de la lutte antiterroriste.

• **Sur le plan financier**

- Création de la Cellule de renseignement financier aux fins du contrôle des opérations financières illicites.
- Création, par décret présidentiel, de la Commission interinstitutions de lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Formation aux mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Réalisation d'évaluations périodiques du système financier national.
- Création d'une cellule spéciale chargée d'enquêter sur les opérations illicites.

• **Sur le plan des migrations**

- Entrée en vigueur du passeport électronique conforme aux exigences internationales en matière de sécurité.
- Lutte contre la corruption chez les agents des services des migrations honduriens afin d'effectuer un contrôle plus strict de la délivrance de documents officiels.
- Création et déploiement de la Police des frontières dont la mission consiste notamment à lutter contre le terrorisme international.

- **Sur le plan international**

- Saisie, sur le territoire hondurien, de matériel de guerre destiné aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Plus de 7 tonnes d'armes ont été saisies jusqu'ici, dont des fusils AK-47, M-16 et M-14, des missiles LOW, des RPG-7, des lance-roquettes, des mitrailleuses M-50 et des mitrailleuses de calibre 60 et 30, de grandes quantités de munitions, des téléphones satellitaires, des grenades de différentes puissances et autre matériel militaire.
- Une coordination a été établie à différents niveaux avec les pays ibéro-américains, le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, Europol, Interpol, l'Équipe tactique de surveillance des frontières des États-Unis (BORTAC) et les services de renseignement de divers pays.

IV. Conclusions

La formation à la lutte antiterroriste est insuffisante. Dans la pratique, elle est destinée à protéger les pays développés. Au niveau opérationnel, les pays en développement n'en bénéficient pas.

Les autorités honduriennes ont accordé une attention particulière à la sécurité, qui constitue un facteur important de succès politique; mais la communauté internationale n'est pas parvenue à harmoniser ses politiques dans ce domaine.

V. Recommandation

Il convient d'élaborer des politiques et des stratégies d'application plus directe en vue d'aider les pays qui sont résolus à lutter ouvertement contre le terrorisme international.
